Image not found or type unknown

Pension alimentaire calculée sur un salaire que je n'ai pas

Par **cathkhin**, le **07/06/2015** à **18:44**

Mon audience au JAF a eu lieu mardi et je viens de realiser que la partie adverse a mentionné que j'avais 1900 euros par mois et me demande par conséquent une pension alimentaire de 600 euros pour 3 enfants. Puisque l'hebergement va être le domicile du père et que j'étais l'allocataire de la CAF je touchais les allocations (que je reversais à l'amiable à mon ex mari) + 185 euros de supplément familial et 480 euros d'APL. Hors allocations, je vis avec 500 euros de retrait partiel sur une assurance vie + 500 euros versés à titre de montant compensatoire. Je n'aurai dorénavant qu'un droit de visite donc mon salaire mensuel s'élevera à 1000 euros + environ 272 euros d APL (selon simulation). J'ai beau calculer je ne vois pas d'où sortent ces 900 euros. En admettant qu'ils aient déduit les allocs que je reversais à mon ex mari, je n'arrive toujours pas à légitimer ce calcul, étant donné qu'en plus je vais perdre le bénéfice des autres prestations. Mon avocat n'a pas réagi à ce montant, elle est assez pessimiste et me dit que j'aurai surement à verser cette pension de 600 euros, peut être à peine moins. J'aurai pourtant 1200 euros et non 1900 euros comme annoncé. J'ai peur que le juge ne regarde pas de plus près , qu'il inclut ces prestations caf dans son calcul ou ces 900 euros mystérieux. Est ce que le jugement rendu inclut les motivations du juge ? Le détail des sommes sur lesquelles il s'est basé ? J'ai peur de me faire plumer, je n'ai pas les moyens d'aller en appel et je n'ai pas les moyens non plus de payer une pension abusive sur des ressources que je n'ai pas. J'ai pensé qu'il prenait en compte le fait que j'ai une assurance vie mais il me semble que seuls les revenus imposables comptent, donc seuls les 500 euros de retrait rentrent en principe dans ce calcul. J'en veux à mon avocat de ne pas avoir réagi ou au moins reexpliqué au juge que je perdais les allocations et qu'il fallait donc penser à déduire. Selon elle, le juge sait ce qu'il y a lieu de faire mais elle me dit que je vais devoir payer quand même donc elle semble être d'accord avec les 1900 euros également. Sinon ce serait l'insolvabilité ou l'assurance d'une pension minimale. Je ne sais quoi penser.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés